
Assemblée générale spéciale de mères avec pouvoir

Date: 8 octobre 2020

Lieu: par vidéoconférence

Information de connexion: meet.google.com/tjf-nihb-ckv

Identifiant de la réunion: tjf-nihb-ckv

Heures: 15h40 à 15h55

Note: L'assemblée générale spéciale est suivie de l'assemblée générale annuelle

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue de la présidente
2. Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée
3. Vérification de l'avis de convocation et du quorum
[Consultez l'avis de convocation ici](#)
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Proposition d'ajout et de modification aux règlements généraux de la corporation

- AJOUT: "L'assemblée générale annuelle de Mères avec pouvoir peut être tenue en format virtuel permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux "
- MODIFICATION point 5.10: Remplacer "Le quorum des assemblées générales requiert la présence de 25% des membres" par "Le quorum des assemblées générales requiert la présence de 10 membres; cette modification est applicable exceptionnellement pour l' AGA 2020 afin de respecter les recommandations de la santé public au sujet de la pandémie de Covid 19.";

6. Levée de l'assemblée

INFORMATIONS pour la tenue de l'assemblée virtuelle

- Connectez-vous 15 minutes avant
- Si vous éprouvez des problèmes de connexion communiquez par téléphone avec: Thay Keo au 438 345-1686;
- Fermez votre micro dès que vous joignez la réunion

Projet de procès verbal

1. Mot de bienvenue de la directrice générale

2. Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée

- Il est proposé de nommer Coralie Desjardins comme présidente et Raymonde Sergerie comme secrétaire.

Proposition de Geneviève Caron Martin appuyé par Anick Laberge. Adoptée à l'unanimité.

3. Vérification de l'avis de convocation et du quorum

L'avis de convocation étant conforme et le quorum étant atteint, Coralie Desjardins souhaite la bienvenue aux participants.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité.

5. Proposition d'ajout et de modification aux règlements généraux de la corporation

- AJOUT: "L'assemblée générale annuelle de Mères avec pouvoir peut être tenue en format virtuel permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux "
- Proposition de Geneviève Caron appuyé par Josette Bourque. Adoptée à l'unanimité.
 - MODIFICATION point 5.10: Remplacer "Le quorum des assemblées générales requiert la présence de 25% des membres" par "Le quorum des assemblées générales requiert la présence de 10 membres; cette modification est applicable exceptionnellement pour l' AGA 2020 afin de respecter les recommandations de la santé public au sujet de la pandémie de Covid 19.";
- Vu l'atteinte du 25% de présence atteint, ce point est retiré de l'ordre du jour.

6. Levée de l'assemblée à 15:52

- Proposition de Geneviève Caron Martin appuyé par Fanny Surman. Adoptée à l'unanimité.